

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

DELIBERATION N°2018.00300

**CONTRAT TERRITORIAL POUR LA VALORISATION DES DECHETS
D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA) AVEC ECO-MOBILIER**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 53

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juillet 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180605-D20180030010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180716

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christian FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, Mme Delphine JUSSELME, M. Pascal MAJONCHI,
M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

CONTRAT TERRITORIAL POUR LA VALORISATION DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA) AVEC ECO-MOBILIER

Dans le cadre de sa compétence en gestion des déchets ménagers et assimilés, Saint-Etienne Métropole s'attache à améliorer le niveau de valorisation des déchets pris en charge.

En vertu du dispositif de Responsabilité Elargie du Producteur (REP), les fabricants, revendeurs, distributeurs de produits sont responsabilisés en soutenant les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets générés. Dans la pratique, une contribution est appelée lors de l'achat. La REP est ainsi à la base un outil économique à portée environnementale dont le but est de transférer le coût de gestion du contribuable vers le consommateur dans l'optique d'une gestion plus vertueuse des déchets.

Eco-mobilier a été créé à l'initiative des fabricants et distributeurs de mobilier, pour répondre collectivement à la réglementation. Cet éco-organisme agréé par l'Etat, a vu son premier agrément se terminer fin 2017.

Malgré un ré-agrément le 05 décembre 2017, Eco-mobilier n'a pas trouvé d'accord avec les Ministères concernés pour finaliser le contrat type sur la période 2018-2023.

En attendant le futur contrat 2019-2023, il est proposé d'établir un contrat transitoire pour l'année 2018.

Dans la pratique, le service a été assuré depuis le début de l'année, la signature du contrat permettra d'obtenir les recettes et finaliser le déploiement de la filière sur les trois dernières déchèteries non équipées de benne dédiée (Saint-Galmier, Andrézieux-Bouthéon, Saint-Chamond).

Ce contrat est dans la continuité du précédent, il prévoit néanmoins des conditions plus strictes de remplissage des bennes (minimum de 2,3 tonnes) qui n'étaient pas connues jusqu'alors. Cette exigence paraît justifiée pour optimiser les transports, Saint Etienne Métropole en lien avec ses prestataires y sera attentif à compter du 1^{er} juillet 2018.

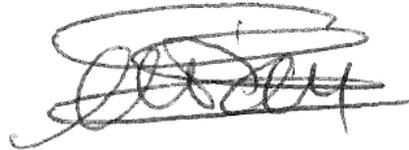
Ainsi, il est proposé de signer le contrat transitoire afin d'augmenter notre taux de valorisation et d'éviter au maximum l'enfouissement.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer une convention appelée « Contrat territorial pour le mobilier usager avec Eco-mobilier»,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 70 budget de fonctionnement de la Direction Gestion des Déchets de l'exercice 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU